

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 10 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRESENTS : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, Mme LE BIHAN, M. RIVIERE DA SILVA, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. ZING TSALA, Mme NOGUES, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, M. DUPRE.

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « A vélo sans âge ».

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. VILLARET a donné pouvoir à M. LAVAL, Mme GAUTHIER a donné pouvoir à M. PASSEGUE, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, Mme PAROU a donné pouvoir à M. DUPRE.

AUCUN ABSENT NON REPRESENTE

SECRETARE DE SEANCE : M. MABOUSSOU

Pour le Conseiller Départemental-Maire

Et par délégation

La 1^{ère} Adjointe Sport et santé

Veronique DESNOUES





2023-401 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « A vélo sans âge ».

À VÉLO SANS ÂGE est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle est constituée d'établissements secondaires, appelés antennes locales. Ces antennes sont créées par des citoyens souhaitant porter un projet simple : offrir des balades en triporteur aux personnes âgées ou handicapées au grand air et en toute sécurité.

Les objectifs de l'association :

- Redonner aux aînés le droit de vivre la ville et la nature,
- Créer un pont entre les générations, avec les pilotes bénévoles,
- Favoriser la rencontre.

Après 18 mois d'existence à Orléans, la décision de créer cette nouvelle antenne à l'ouest d'Orléans a été prise. Cette antenne s'implante à Saint Jean de la Ruelle. La municipalité souhaite leur verser une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 29 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une aide exceptionnelle de 1 000 € à l'antenne de Saint Jean de la Ruelle de l'association « A vélo sans âge ».

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal, nature 6745.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Conseiller Départemental-Maire

Et par délégation
La 1^{ère} Adjointe Sport et santé

